

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-169
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO
2013-059 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PISCINES**

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier son règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés et adoptés à la séance du 17 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, madame Julia-Ann Wilkins
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE LE PROJET RÈGLEMENT NO. 2025-169 soit adopté, tel que mentionné ci-dessous.

ARTICLE 1

L'article 20 « Permis de construction et certificat d'autorisation » est modifié par :

1. Le remplacement, à la ligne d) du tableau, du mot « Piscine » par les mots suivants :

« d) Construction, installation ou remplacement d'une piscine, incluant ses installations (note 2) ».

2. L'ajout, à la suite de la note (1) à la suite du tableau, de la note (2) qui se lit comme suit :

« (2) La personne qui a obtenu un permis pour installer une piscine démontable n'est pas tenue de soumettre une nouvelle demande de permis pour la réinstallation de cette piscine si elle est installée au même endroit et dans les mêmes conditions. »

ARTICLE 2

L'article 26.1 « Permis de construction pour une piscine » est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« Pour une demande de permis de construction pour construire, installer ou remplacer une piscine, incluant ses installations, un formulaire de demande de permis de construction fourni par la Municipalité doit être rempli et doit comprendre les renseignements et les documents suivants : »

ARTICLE 3

L'article 48 « Tarif des permis, certificats et diverses demandes » est modifié, à la ligne i) du tableau 1 par l'augmentation des frais pour un permis de piscine, de 50\$ à 150\$.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

(Original signé)

André Ibghy
Maire

(Original signé)

Marie-France Matteau
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 17 mars 2025

Adoption du règlement : 22 avril 2025

Certificat de conformité MRC : 15 mai 2025

Entrée en vigueur : 22 mai 2025